

Voici le texte intégral qui a été lu par le représentant des familles des victimes à l'issue du conseil municipal. Nous n'avons pas cité le nom de l'auteur des faits, car nous ne connaissons pas sa situation actuelle au regard de la justice et non pas pour le protéger.

« Dommage,

Mais oui, quel dommage,

Votre absence au cours de l'audience du tribunal de Vannes du 2 avril dernier, mais aussi le manque de retour à votre égard du comité de soutien de Pascal Le Port présent quant à lui, vous induisent en erreur, et vous conduisent à communiquer en oubliant l'essentiel dans cette affaire. alors, serait-ce par réelle ignorance ou par manipulation?

En effet, vous qui avez été maire et de fait, premier magistrat de la commune pendant trois mandats, actuellement toujours élu communal et intercommunal, vous n'hésitez pas à critiquer ouvertement notre système judiciaire ainsi que ses compétences.

Vous pensez que nos tribunaux chaque jour, jugent et condamnent des personnes à partir de simples rumeurs?

Il faudrait vraiment être naïf pour penser ainsi.

Soyons sérieux et revenons à l'affaire qui nous concerne.

Non le tribunal n'a pas jugé Pascal le Port à partir de rumeurs, mais à partir de faits indiscutables qui figurent dans le dossier d'instruction, et qui ont été relatés par le Président du tribunal lors du procès.

Ces faits se résument à deux témoignages, suivis d'une confrontation devant le juge d'instruction, précisant clairement le degré d'information portée à la connaissance de Pascal Le Port.

En effet et comme l'a déjà relaté la presse dans les articles parus le 3 avril dernier, M. Le Port a été informé dès 2009, soit quelques mois avant le début des agressions sexuelles, par des personnes qui connaissaient la condamnation et les interdictions de Sylvain G. Malheureusement, M. Le Port pensait sûrement à l'époque pouvoir contrôler et surveiller Sylvain G., et l'avenir nous a prouvé le contraire...

Il faut dire que ce dernier était un élément essentiel dans le club, gymnaste reconnu et modèle pour tous les jeunes, entraîneur respecté, si bien qu'il lui a même été confiée la mission de « référent technique » lors de la construction et l'équipement de la salle de gym.

certes, il peut être difficile d'admettre ses erreurs, mais arrêtez s'il vous plaît de vouloir disculper la responsabilité de Pascal Le Port dans cette affaire, et surtout laisser les familles victimes se reconstruire après un calvaire qui dure plus de trois ans désormais.

Les victimes, mais oui parlons-en.

Quel silence assourdissant depuis 2012

Le mélange des genres ne faisant pas bon ménage, Pascal Le Port, Ex-Président Général de la BO (avec ses 1000 adhérents qui représentent un potentiel électoral non négligeable) mais aussi membre de votre conseil municipal, vous avez décidé au cours de votre dernière mandature d'appliquer la loi du silence. Afin qu'il y est même un semblant de transparence, il a fallu que le tribunal de Rennes vous condamne à publier dans le bulletin municipal une partie du texte que vous avait transmis à l'époque le groupe de l'opposition municipale.

En effet après avoir déclaré dans l'Edito du magazine d'informations municipales de Juin 2012.

« Dans un contexte douloureux, je n'ai pas voulu ajouter de la souffrance à la souffrance », et n'avoir ni pris de nouvelles, ni avoir fait le moindre geste de soutien aux victimes, vous osez leur consacrer quelques lignes dans votre dernier Editorial.

Alors s'il vous plaît stoppez dès maintenant votre hypocrisie, nous savons que la compassion ne fait pas partie de votre mode de fonctionnement, et que vous avez de meilleures aptitudes à la manipulation et à la désinformation.

En complément, et dans le contexte actuel local, je tiens également à vous informer que nous avons engagé dès Novembre 2013, une action auprès de M. Hervé Pellois, Député du Morbihan, lui demandant d'intervenir auprès de Mme Le Ministre des Sports, afin de « renforcer la protection des mineurs en contact avec des encadrants bénévoles, et notamment en rendant obligatoire la vérification du casier judiciaire de ces derniers ». (Questions 42704)

Il en ressort dans la réponse publiée au JO, « dès lors qu'une suspicion de situation délictueuse s'appuyant sur des indices concordants et vérifiés peut apparaître à l'encontre d'un bénévole

exerçant comme éducateur, il revient aux responsables d'associations d'avertir dans les plus brefs délais les services de l'Etat ».

Aux vues des éléments qui précèdent, nous espérons que ces quelques lignes vont permettre aux personnes qui le souhaitent de se faire leur propre opinion, et non pas de suivre aveuglement le mouvement initié par la BO, ses représentants, et vous-mêmes, comme c'est le cas pour une grande majorité de gens qui osent prendre position sans connaître le fond de cette affaire.

Vous qui aimez à citer Jaurès « le courage c'est de chercher la vérité et de la dire », vous salissez par vos propos la mémoire de ce grand homme.

Signé : les familles victimes attachées au rétablissement de la vérité et désireuses de pouvoir se reconstruire en toute sérénité. »